



Communiqué de presse
9 novembre 2022

Compléments alimentaires : attention aux allégations trompeuses

Défense immunitaire, préparation de la peau au soleil, promesse minceur, ... les compléments alimentaires font un carton. S'ils restent principalement achetés en pharmacie, l'achat sur Internet s'est fortement développé ces dernières années. La CLCV est très vigilante face aux nombreuses allégations présentes sur ces produits et sur les sites de vente en ligne. Nous avons obtenu cette année la condamnation définitive de deux sociétés du secteur pour pratiques commerciales trompeuses.

Deux sociétés condamnées

Les compléments alimentaires mettent en avant de nombreuses promesses : affronter l'hiver, renforcer ses défenses immunitaires, avoir de beaux cheveux, maigrir, mieux digérer, ... La CLCV a jugé que certaines d'entre elles induisaient le consommateur en erreur sur les effets et résultats attendus. Sur plainte de notre association, le tribunal judiciaire de Paris a condamné deux sociétés pour pratique commerciale trompeuse.

La société Forte Pharma a dû retirer la mention « *Allégez vos repas/captez 50% des matières grasses* » sur son complément alimentaire minceur Calori Light. Cette allégation trompe le consommateur en lui promettant un résultat certain et particulièrement ambitieux.

La marque Nutrilife a dû retirer plusieurs mentions de son « *Pack spécial système immunitaire* », proposé pendant le premier confinement, se vantant d'être une solution pour se protéger de l'infection par le virus, sans preuve scientifique et alors que la pandémie causait des milliers de décès en France. Le tribunal a jugé les mentions, telles que « *Combattre virus et infections* » et « *Prévenir le système immunitaire* », trompeuses, entretenant la confusion dans l'esprit des consommateurs sur les prétendues vertus préventives face au virus.

Restez vigilants et demandez conseil aux professionnels de santé

Comme le précise l'ANSES, une alimentation équilibrée et variée suffit à couvrir ses besoins nutritionnels sans complément alimentaire. Ils peuvent être nécessaires en cas de carences en nutriments touchant des groupes particuliers de la population comme les femmes enceintes, les personnes âgées ou les végétaliens. Les compléments alimentaires ne sont pas sans risque pour la santé. Plus de 1000 déclarations d'effets indésirables, qui peuvent être sévères, sont enregistrées chaque année : atteintes hépatiques, cardiaques, allergies, ...

Restez vigilants quant aux nombreuses allégations, surtout quand celles-ci sont très spécifiques, voire chiffrées, ou vantent des vertus miraculeuses. Privilégiez les produits vendus en pharmacie plutôt qu'en ligne et n'hésitez pas à questionner votre pharmacien. Dans tous les cas, avant d'en prendre, demandez conseil à un professionnel de santé qui pourra vous orienter vers une solution adaptée à la situation.